



LES AVANTAGES

- Crédit d'impôt de 2500 euros pour les certifiés **HVE 2024**
- **Exemption de l'obligation** de CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE
- AIDES PAC : **Accès aux éco-régimes** via la certification
- Accès à la **restauration collective** : HVE reconnue signe de qualité dans la Loi Egalim
- **Majoration de la DJA** de 6000 € (démarche de progrès)
- Aides à l'investissement **FEADER** : bonus de 15 points dans les critères de sélection

"La simplification de la gestion administrative est un argument pour le choix de la voie collective, mais surtout c'est important d'être accompagné dans cette démarche".

Votre interlocuteur

Alexandre FAES

alexandre.faes@ain.chambagri.fr

06 85 16 23 98

Chambre d'Agriculture de l'Ain,

4, avenue du Champ de Foire - BP 84 - 01 003 Bourg-en-Bresse Cedex

www.ain.chambre-agriculture.fr



Mise à jour : 12.2023



Ne pas jeter sur la voie publique

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Je prépare et
j'engage mon
entreprise vers
la certification
Haute Valeur
Environnementale
(HVE)



La Certification Haute Valeur Environnementale (HVE), c'est :

- Le niveau 3 de la certification environnementale sur l'ensemble de votre exploitation
- L'opportunité de communiquer sur vos engagements agroécologiques avec des logos identifiés.
- Une démarche volontaire, s'adressant à toutes les filières, construite autour de 4 thématiques environnementales :

- la protection de la biodiversité
- la réduction des produits phytosanitaires
- la gestion de la fertilisation
- la gestion de la ressource en eau

www.ain.chambre-agriculture.fr





Public

CHEF D'EXPLOITATION, RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE,
CHEF DE CULTURE, TOUTES FILIÈRES CONFONDUES

Vous souhaitez

- > **Accéder à certains marchés à valeur ajoutée et satisfaire les attentes de vos clients** en certifiant votre exploitation à la HVE
- > **Valoriser et communiquer sur les bonnes pratiques de votre exploitation**
- > **Faire reconnaître vos pratiques** comme respectueuses de l'environnement
- > **Avoir une parfaite connaissance** de l'ensemble des éléments à maîtriser pour **la HVE**
- > **Savoir si votre exploitation peut prétendre à la HVE**

La Chambre d'agriculture de l'Ain devient structure collective pour la certification Haute Valeur Environnementale (HVE).

Les + PROAGRI

- > **Une bonne maîtrise de la réglementation**
- > **Près de 50 exploitations certifiées HVE via la structure collective portée par la Chambre d'agriculture de l'Ain**
- > **Une équipe de conseillers spécialisés dans toutes les filières**

Nous vous proposons

LES ÉTAPES DE LA CERTIFICATION

LA PRÉPARATION

- Comprendre le processus et les engagements de la certification.
- Simuler l'audit de certification ; calcul des indicateurs à partir de mes pratiques, les points de vigilance, les leviers de progrès.

Pour préparer votre certification

1 FORMATION COLLECTIVE DE 2 JOURS*

Je conduis mon exploitation vers la certification environnementale

Vous avez également la possibilité de réaliser cette démarche individuellement : prestation payante selon temps passé (nous consulter)

LA CERTIFICATION

- Voie individuelle directement avec l'organisme certificateur.
- Voie collective via la Chambre d'agriculture.

Pour certifier votre exploitation, optez pour la voie collective

La certification de votre exploitation dans le cadre du contrat avec notre organisme certificateur qui délivrera votre certificat HVE.

LE SUIVI

- Bien suivre la traçabilité de mes pratiques dans le respect de la réglementation environnementale.
- Suivre et vérifier mes indicateurs HVE annuellement.

En vous certifiant par la voie collective :

- La Chambre réalise et valide votre audit initial.
- La Chambre gère les démarches administratives et le suivi annuel de vos indicateurs.
- Seul un échantillon des exploitations du groupe est audité chaque année.
- Vous bénéficiez d'un réseau d'échange, d'une réunion d'information annuelle, d'une réassurance réglementaire et technique par des conseillers.

*Tarifs et conditions de vente sur demande